



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SÉANCE ORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL

Date :	2023-02-20	Présidence :	Joline Lévesque
Heure :	18h45 à 20h45	Secrétaire :	Hubert Pelletier
Lieu :	Rencontre dans la classe de Rosalie, 6e	Membres :	
		<input checked="" type="checkbox"/> Joline Lévesque, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Lyne Barbeau, resp. service de garde
		<input checked="" type="checkbox"/> Hubert Pelletier, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Marie-Anne Tanné, enseignante
		<input checked="" type="checkbox"/> Mélissa Lauzé, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Caroline Tanguay, enseignante (rep. Fondation)
		<input checked="" type="checkbox"/> Folly Mario Kouevi, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Nicole Ouellet, enseignante
		<input checked="" type="checkbox"/> Geneviève Arvisais, directrice	<input type="checkbox"/> Raaoua Ajenghi, parent substitut
		Invités :	
		<input type="checkbox"/> Emmy Beauregard (stagiaire avec C.Tanguay)	<input type="checkbox"/>

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
1.	Ouverture de la séance et vérification du quorum	Après vérification du quorum, la séance débute à 18h45.		
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour du 2024-02-20	Geneviève Arvisais fait la lecture de l'ordre du jour. Caroline Tanguay propose d'Adopter l'ordre du jour et Folly Mario Kouevi appuie.	CÉ 23-24-20	
3.	Adoption du procès-verbal du 2024-01-22	La présidence présente le dernier procès-verbal et invite les membres présents à cette rencontre à valider le contenu. Hubert Pelletier propose d'adopter le procès-verbal et Folly Mario Kouevi appuie.	CÉ 23-24-21	
4.	Suivi au procès-verbal du 2024-01-22			

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
5.	Spectacle (suivi dérogation)	<p>La direction informe que l'équipe-enseignante a fait le choix de vivre le spectacle sur deux après-midis (plutôt qu'en soirée) afin d'éviter la perte de jours d'enseignement.</p> <p>L'équipe-enseignante aurait semble-t-il tenu à remercier le CÉ pour son ouverture à évaluer la demande de dérogation dans son contexte bien particulier.</p> <p>Le spectacle aura donc lieu l'après-midi du 2 mai et l'après-midi du 3 mai.</p> <p>De ce fait, tombent caduques les suivis de réévaluation suivant le présent CÉ, suivis ayant été établis lors du CÉ du 13 novembre 2023 dans sa Résolution « CÉ 23-24-12 », pour la dérogation du 3 mai 2024.</p> <p>De plus, bien que la dérogation ait été approuvée selon la résolution « CÉ 23-24-12 », elle ne sera pas utilisée étant donnée la décision de l'équipe-enseignante.</p> <p>L'an prochain, le CÉ va ré-évaluer la formule selon l'expérience de cette année et le contexte de la nouvelle année scolaire.</p>		
6.	Projet éducatif et plan d'action	Geneviève Arvais mentionne que le pilotage est terminé, l'équipe suit le calendrier tel que prévu.		
7.	Formation pour les membres	Geneviève Arvais présente les éléments essentiels de la fiche thématique de la grille-matières (no 15), qui était à lire.		
8.	Grille-matières	<p>Geneviève Arvais dépose la grille-matières proposées par les enseignants pour l'année 2024-2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCQ : Cours Citoyenneté Québécoise • L'anglais enrichi est ciblé pour les 6^e années. • Le cours Univers Social est plutôt chargé, ce qui a justifié l'ajout d'un 30 minutes à ce cours, au détriment des arts plastiques. • On constate un besoin de vérification pour que la colonne des 5^e et 6^e enrichi, ait aussi 1h d'arts plastiques et 1h30 dans Géo/Histoire/Univers Social 	CÉ 23-24-22	

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
9.	Anglais enrichi	<p>Caroline Tanguay propose d'adopter la grille-matières 2024-2025 et Folly Mario Kouevi appuie.</p> <p>Geneviève Arvais informe le CÉ que les fonds propres utilisés pour financer l'anglais enrichi sont voués à s'épuiser. Elle souhaite consulter le CÉ pour leur avis sur la formule d'anglais enrichi, ou intensif, ou autres formules potentielles.</p> <p>Avoir 2 vocations est un défi important pour le temps d'enseignement et le budget. L'établissement est dans une situation favorable, mais qui menace de ne pas durer. Le financement est le défi principal, puisque la notion de temps est déjà établie avec l'anglais enrichi existant.</p> <p>L'équipe-école semble favoriser l'approche d'anglais enrichi, par rapport à l'anglais intensif.</p> <p>Les parents du CÉ semblent favoriser l'approche d'anglais enrichi.</p> <p>La notion budgétaire est toutefois importante à régler.</p> <p>La Fondation pourrait être sollicitée pour financer ceci, mais il faut garder en tête que la Fondation finance typiquement des propositions touchant tous les élèves.</p>		
10.	Règles de fonctionnement du SdG	<p>Lyne Barbeau présente les principaux changements à venir pour les règles de fonctionnement du service de garde. Le document officiel sera à adopter ultérieurement, possiblement par courriel.</p> <p>Lyne a deux changements à souligner :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le besoin de courriel de la part des parents pour communiquer l'absence de d'enfant(s) au Service de garde, laissant une trace écrite. 2. Le fait que le 22 et 23 août 2024 étant respectivement jeudi et vendredi, il est favorable cette année de permettre que le Service de garde n'offre pas de service aux élèves ces deux jours. Notamment, le 23 août permettra à toute l'équipe école d'être présente ensemble sans les élèves, de sorte que les spécialistes de l'école pourront transférer des connaissances à l'équipe du Service de garde. 		

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
11.	Activités éducatives (s'il y a lieu)	<p>Geneviève Arvisais présente le tableau des sorties à venir.</p> <p>Au CÉ du 22 janvier 2024, Résolution « CÉ 23-24-18 », une activité inscrite pour le 2^e cycle avait été soulevée comme problématique. Malgré les modifications apportées dans le document d'aujourd'hui par l'équipe-enseignante, il s'avère que cette activité était possiblement un doublon, il y aura un suivi à faire de l'équipe-école.</p> <p>Il n'y a donc pas d'approbation de faite cette fois-ci (ATTN faut-il éliminer le # de résolution juste à droite et décaler les #résolution suivants ???)</p>	CÉ 23-24-23	
12.	Bons coups de l'école!	<p>Les membres du CÉ soulignent divers bons coups observés dans l'établissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Félicitations aux élèves ayant soumis leur candidature au conseil-étudiant 2. La belle ambiance entourant la St-Valentin et la Danse. 3. La collation spéciale, santé, pommes et hummus au chocolat 4. Au revoir à Monsieur Alain dont le travail en cours de musique a été apprécié. Aussi le retour de Monsieur Jacob. 5. La soirée expliquant Graphone a été très éclairante et efficace pour les parents. 6. Nancy Talbot, la secrétaire de l'établissement est d'une rigueur exemplaire, notamment pour les inscriptions à la prochaine rentrée scolaire. 7. Le beau livre La Moufle des élèves de niveau pré-scolaire. 		
13.	Points d'information : <ol style="list-style-type: none"> 1. Présidence 2. Direction 3. Délégué à la Fondation 4. Enseignants 5. Personnel non enseignant 6. Délégué au comité de parents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présidence : aucun point à souligner. 2. Direction : <ol style="list-style-type: none"> a. Présence des stagiaires de 1^{ère} année du Bac en Enseignement Préscolaire et Primaire (BEPP). b. Plusieurs nouveaux élèves arrivent en ce moment. 		

No	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Résolution	Suivi
	7. Responsable du service de garde	<p>c. Arrivée de Vicky Leblanc à titre de AVSEC (Animatrice à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire), aide notamment au passage du primaire au secondaire.</p> <p>3. Déléguée à la Fondation : Il y aura un souper multiculturel, le 9 mai est visé comme date de tenue de cette activité.</p> <p>4. Enseignants : Un atelier de mécanique vélo, tenu par des étudiants du DEP en mécanique-vélo, aura lieu les 9-10 avril de 17h-19h, pour inspections et ajustements de vélos enfants et adultes.</p> <p>5. Personnel non enseignant : aucun point à souligner.</p> <p>6. Déléguée au comité de parents : une réunion demain le 21 février 2024.</p> <p>7. Responsable du service de garde : aucun point à souligner.</p>		
14.	Correspondance	Geneviève Arvisais mentionne qu'aucune correspondance courrier n'a été reçue pour le Conseil d'Établissement.		
15.	Questions du public	Aucun public présent à cette rencontre du CÉ.		
16.	Date de la prochaine rencontre	9 avril 2024		
17.	Levée de l'assemblée	Nicole Ouellet propose et Marie-Anne Tanné appuie la levée de l'assemblée à 20h30	CÉ 23-24-24	